



**C'est un autre rebondissement dans l'affaire qui oppose depuis un moment le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo et le ministre de la communication.**

Le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo a une fois de plus mis ses menaces à exécution. Il avait donné jusqu'au 17 mai 2018 pour reprendre sa grève si jamais l'instruction du Premier ministre n'était pas exécutée. Chose promise chose due, l'artiste est l'offensive depuis ce matin

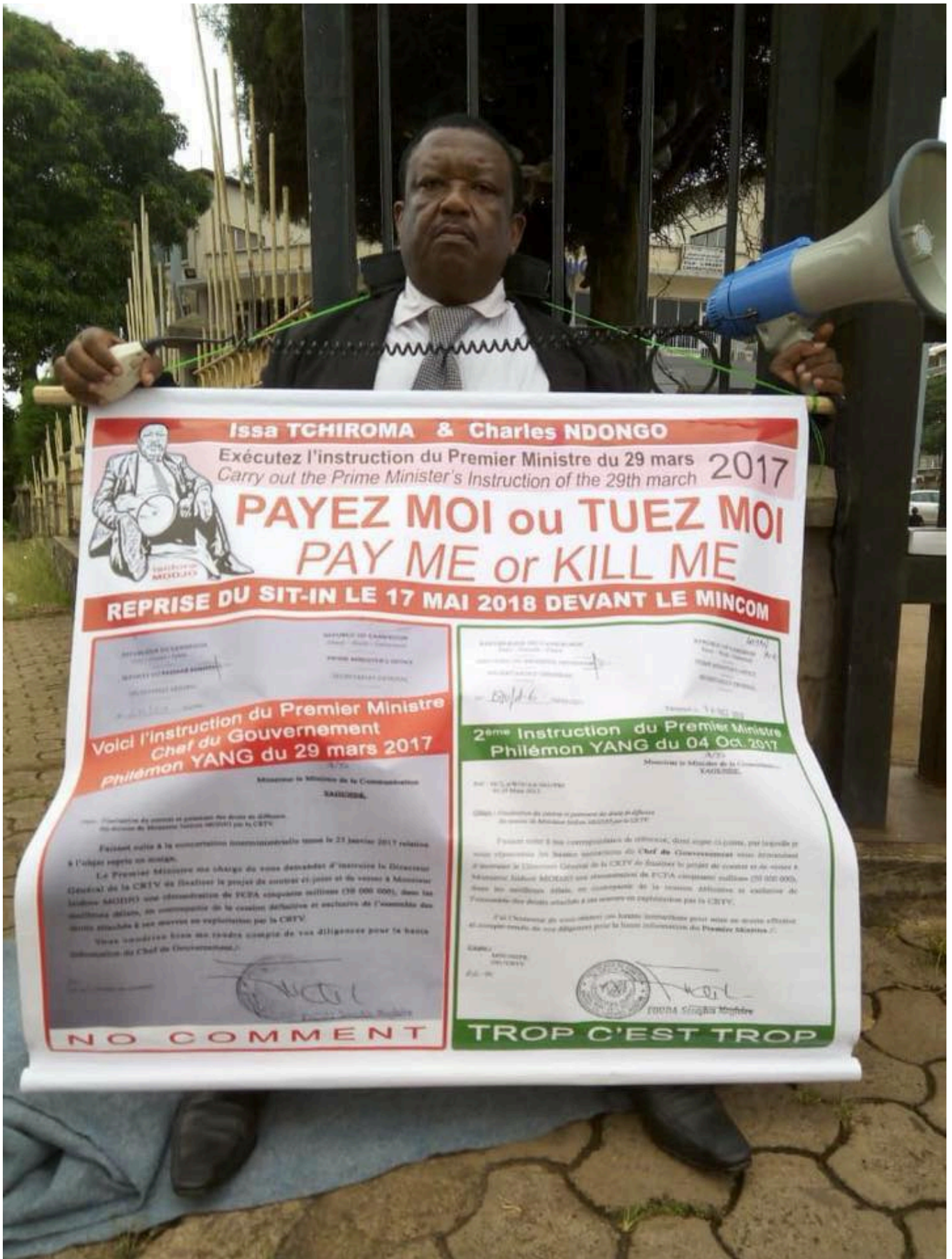
Philémon Yang avait ordonné le paiement de la somme de 50 millions de francs CFA le 29 mars 2017, en présence d'Issa Tchiroma et de Charles Ndongo au cinéaste Isidore Modjo; mais la mesure du premier ministre n'a jamais été appliquée.

Afin d'obtenir l'attention du premier ministre, Isidore Modjo a manifesté plusieurs fois devant la maison de la radio et le ministère de la communication.

Il avait été interpellé par les éléments du Commissariat central numéro 1 de la ville de Yaoundé le vendredi 05 janvier 2018 au moment où il initiait une autre grève devant les services du ministère de la communication. Il avait par la suite été présenté devant le juge pour trouble à l'ordre public.

En rappel, l'artiste réclame depuis plusieurs années déjà le paiement de ses droits dus à la conception des génériques de journaux et de plusieurs autres émissions de la radio nationale CRTV.

---



**Issa TCHIROMA & Charles NDONGO**

Exécutez l'instruction du Premier Ministre du 29 mars 2017  
Carry out the Prime Minister's Instruction of the 29th march 2017



**PAYEZ MOI ou TUEZ MOI**  
**PAY ME or KILL ME**

**REPRISE DU SIT-IN LE 17 MAI 2018 DEVANT LE MINCOM**

**Voici l'instruction du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement  
Philémon YANG du 29 mars 2017**

Ministre le Ministre de la Communication  
**SABOURA**

Objet : l'instruction de paiement et paiement de deux millions de dollars de Mincom (2017/04) par la CRTV.

Faisant suite à la communication interministérielle tenue le 23 janvier 2017 relative à l'objet sus-cité.

Le Premier Ministre me charge de vous demander d'intervenir le Directeur (Général) de la CRTV de finaliser le projet de contrat et joint et de verser à Monsieur Sébastien MOKELI une indemnité de FCTA (comptant) million (10 000 000), dans les meilleurs délais, en complément de la somme définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son contrat en exploitation par la CRTV.

Vous saurez bien me rendre compte de vos diligences pour la bonne exécution de l'Instruction du Chef de Gouvernement.

**NO COMMENT**

**2ème Instruction du Premier Ministre  
Philémon YANG du 04 Oct. 2017**

Ministre le Ministre de la Communication  
**KALINDI**

Objet : l'instruction de paiement et paiement de deux millions de dollars de Mincom (2017/04) par la CRTV.

Préciser tout à nos correspondants de référence, dans copie ci-jointe, par laquelle je vous révoque les bases opérationnelles du Chef de Gouvernement sus-citées et d'inviter le Directeur Général de la CRTV de finaliser le projet de contrat et de verser à Monsieur Sébastien MOKELI une indemnité de FCTA (comptant) million (10 000 000), dans les meilleurs délais, en complément de la somme définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son contrat en exploitation par la CRTV.

J'ai l'honneur de vous adresser ces bases opérationnelles pour votre enregistrement et acceptation de vos diligences pour la bonne exécution de l'Instruction du Premier Ministre.

**TROP C'EST TROP**